

La lettre de Physique-Chimie

I. Du côté du Bulletin Officiel...

=> Réforme du baccalauréat et du lycée : Les textes de référence :

Vous trouverez dans le **B.O n°29 du 19 juillet 2018**, le décret et arrêtés définissant l'organisation des épreuves du baccalauréat ainsi que les volumes horaires de la classe de seconde et du cycle terminal des lycées d'enseignement général et technologique.

- **Dispositions du Code de l'éducation relatives aux enseignements : modification**
décret n° 2018-614 du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 (NOR [MENE1813135D](#))
- **Modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements**
arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 (NOR [MENE1813139A](#))
- **Épreuves anticipées**
arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 (NOR [MENE1813136A](#))
- **Épreuves du baccalauréat général à compter de la session 2021**
arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 (NOR [MENE1813138A](#))
- **Épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021**
arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 (NOR [MENE1813140A](#))
- **Organisation et volumes horaires de la classe de seconde**
arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 (NOR [MENE1815610A](#))
- **Organisation et volumes horaires des enseignements du cycle terminal**
arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 (NOR [MENE1815611A](#))
- **Organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale dans les séries technologiques** : « sciences et technologies de la santé et du social » (ST2S), « sciences et technologies de laboratoire » (STL), « sciences et technologies du design et des arts appliqués » (STD2A), « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable » (STI2D), « sciences et technologies du management et de la gestion » (STMG), « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR)
arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 (NOR [MENE1815612A](#))

=> Réforme des lycées d'enseignement général et technologique : Les enseignements de spécialité :

Le **B.O n°32 du 06 septembre 2018** présente la note de service qui organise la mise en place des enseignements de spécialité en cycle terminal au lycée général et technologique et les modalités de choix des élèves. Elle précise les modalités de répartition des enseignements de spécialité entre les établissements.

note de service n° 2018-109 du 5-9-2018 (NOR [MENE1823260N](#))



www.annedelachimie.fr

Dans vos agendas

3 septembre 2018
ouverture des inscriptions pour le 1^{er} tour des concours C. Génial collège et lycée.

28 septembre 2018
Nuit des chercheurs

30 septembre 2018
Limite des inscriptions au PAF 2018-2019

4 octobre
Lancement de l'Année de la chimie - lycée P.G de Gennes - Paris

6 au 13 octobre
Fête de la science : Les entreprises de la chimie ouvrent leurs portes.

9 octobre
Conférence La zététique pour former les élèves en chimie - Lycée Assomption Bellevue, Lyon.

11 octobre
Conférence Chimie et environnement (faculté J. Perrin, Lens).

Publication du palmarès du Prix de la main à la pâte, prix spécial « Année de la chimie ».

Concours C. Génial 2019
Lycée - Collège

Correspondant académique
olivier.clemence@ac-dijon.fr

Olympiades de Chimie
2019

Délégué académique
marc.lavigne@ac-dijon.fr

Olympiades de Physique
France 2019

Informations et inscription
<http://www.odpf.org>

=> Procédure d'orientation en fin de classe de seconde :

La note de service n° 2018-115 du 26-9-2018 publiée au **B.O n°35 du 27 septembre 2018** précise les dispositions prévues pour l'orientation, puis l'inscription des élèves scolarisés en classe de seconde générale et technologique dans la perspective du choix des enseignements de spécialité en cycle terminal au lycée général et technologique à la rentrée 2019.

note de service n° 2018-115 du 26-9-2018 (NOR [MENE1826273N](#))

II. Du côté de la formation professionnelle...

=> Le plan de formation académique :

Le plan académique de formation disciplinaire reste consultable en ligne (<https://extranet.ac-dijon.fr/paf/>). Les inscriptions aux formations à **candidatures individuelles** sont ouvertes **jusqu'au 30 septembre 2018**.

Les formations universitaires avec apport de connaissances ont été renouvelées. Elles sont réunies sous le dispositif 18A0070437 - SPH : JOURNÉES D'ÉTUDE DISCIPLINAIRES : Les sessions ont été réparties sur différentes journées de la semaine afin de permettre au plus grand nombre de participer.

Module 55490 - Imagerie médicale / Chauffage micro-onde

Module 55491 - Stéréochimie / Dispositifs électroniques organiques

Module 55492 - Lasers à fibre optique / L'effet raquette tennis

Au collègue, une formation de bassin à **candidature individuelle sur les activités documentaires** est proposée. Cette formation vise à mettre en œuvre et évaluer différentes démarches documentaires (synthèse de documents, paragraphes argumentés, recherche d'informations sur internet..).

Une journée académique à **candidature individuelle** (dispositif 18A0070434 - SPH : GÉRER L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ÉLÈVES AU COLLÈGE) est destinée à tous ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de suivre cette formation l'an passé.

Les formations « **utilisation d'outils numériques** » sont ouvertes à tous. Elles visent à actualiser vos connaissances sur les nouvelles technologies, à prendre en mains des logiciels et des ressources numériques utilisables en classe.

Des formations à public désigné sont proposées pour accompagner la mise en œuvre de la réforme du lycée.

=> Inscription au « Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique » (CAFFA) :

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique se déroule sur deux ans. Il comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

- **L'épreuve d'admissibilité** repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, un rapport d'activité et les rapports d'évaluation.
- **L'admission** comporte deux épreuves :
 - Une épreuve de pratique professionnelle (au choix animation d'une action de formation ou analyse d'une séance) se déroulera du lundi 14 janvier au jeudi 14 février 2019 (dates prévisionnelles) sur site.
 - Une épreuve de soutenance du mémoire professionnel se déroulera du lundi 25 mars au jeudi 11 avril 2019 (dates prévisionnelles) au rectorat.

Les inscriptions à la session d'admission et d'admissibilité 2019 seront ouvertes **du jeudi 6 septembre à 12h00 au mercredi 3 octobre 2018** à minuit à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>

Pour plus d'informations : <http://www.ac-dijon.fr/cid95469/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique.html>

Références :

Décret n° 2015-885 du 20-7-2015 ; arrêté du 20-7-2015 ([BO n°30 du 23 juillet 2015](#)) fixant l'organisation du CAFFA ainsi que le référentiel de compétences du formateur académique : [annexe 1 du B.O. du 23 juillet 2015](#)

=> Concours IA-IPR 2019 :

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 16 août 2018, l'ouverture d'un concours de recrutement IA-IPR est autorisée au titre de l'année 2019 dans les spécialités et options suivantes :

- allemand ; anglais ; espagnol ; - italien ; arts plastiques ; économie et gestion ; éducation physique et sportive ; histoire-géographie ; lettres ; mathématiques ; sciences de la vie et de la terre ; biotechnologies génie biologique ; **physique chimie** ; sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles ; établissements et vie scolaire.

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac4> du **mardi 11 septembre 2018, à partir de 12 heures, au jeudi 11 octobre 2018, 17 heures**.

=> Concours et recrutements - session 2019 :

Vous trouverez au [B.O n°29 du 19 juillet 2018](#), les modalités d'organisation et dates d'inscription et d'épreuves des concours (CAPES, Agrégation externe et [interne](#), [CAER-PA](#), Agrégation spéciale docteur) et examens - session 2019